

N° D'ENREGISTREMENT : (réservé à l'ILMTC)
2021/0 QI GONG 1 A 2021 2022

BULLETIN D'INSCRIPTION/CONTRAT
1ERE ANNEE QI GONG
ANNEE 2023 2024

M. Mme Melle

NOM : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Date de naissance : Profession :
Téléphone : E mail privé :

Pratiquez vous le QI GONG : Oui Non

En cas d'urgence N° à appeler : Nom de la personne à contacter.....

MONTANT DE LA FORMATION « Qi Gong Thérapeutique et médico préventif »

Financement personnel

Financement par une
entreprise/organisme

- Frais de dossier administratif 50.00 TTC
 Frais de formation : **1 500 € TTC**

(Nous consulter)

Option : Bases fondamentales en e learning en sus : : + 300 euros

Frais offerts pour toute inscription avant le 20 juillet 2023

FINANCEMENT DE LA FORMATION : à cocher

- Financement personnel
 Financement par organisme/entreprise - Nom du financeur

DUREE ET HORAIRES DES COURS :

14 jours + 5 cours d'une heure (cours de révisions en visio conférence) de 18 h 45 à 19 h 45

- Matin : 9 h à 12 h 00
- Après midi : 13 h30 h à 16 h 45

Lieu : POMPEY ou MJC SAVINES A VILLERS LES NANCY (lieu à confirmer)

MODES DE REGLEMENT libellé **au nom d'Eric BOURBONNAIS**

- Règlement en 1 ou 10 fois par chèques (remettre les chèques ensembles)

En 1 fois (frais offerts)

en 10 fois

Je complète impérativement le tableau ci-dessous

REGLEMENT EN 3 FOIS	Date d'encaissement	N° du chèque	Banque	Montant
Règlement en 1 fois	10 ndécembre 2023	1500 euros
REGLEMENT EN 10 FOIS	Date d'encaissement	N° du chèque	Banque	Montant
Chèque n° 01 Frais d'inscription + acompte	15 J après réception du dossier	200 euros
Chèque n° 01 bis -Acompte -	10 septembre 2223	150 €
Chèque n° 02 – Eric Bourbonnais	10 octobre 2023	150 €
Chèque n° 03 – Eric Bourbonnais	10 novembre 2023	150 €
Chèque n° 04 Eric Bourbonnais	10 janvier 2024	150 €
Chèque n° 05 - Eric Bourbonnais	10 février 2024	150 €
Chèque n° 06 - Eric Bourbonnais	10 mars 2024	150 €
Chèque n° 07 – Eric Bourbonnais	10 avril 2024	150 €
Chèque n° 08 Eric Bourbonnais	10 mai 2024	150 €
Chèque n° 09 Eric Bourbonnais	10 juin 2024	150 €
Montant TTC				1 550 euros
Montant à régler TTC				1 550 euros

Aucune inscription ne sera validée sans les règlements complets et le tableau complété. Ne pas modifier les montants

OPTION : Bases fondamentales : 300 euros en sus

Je règle en 5 fois : 5 chèques de 60 euros TTC en sus

RETRACTION :

Le candidat admis deviendra Stagiaire de l'Ecole. Il garde cependant la possibilité de se rétracter dans un **délai de 14 jours. Le point de départ du délai de rétractation étant :**

- la date de signature du bulletin d'inscription/contrat/Conditions de vente.

ANNULATION :

Toute annulation à la formation devra être formulée par écrit.

En cas d'annulation moins de 1 mois avant le début des cours, aucun remboursement ne sera accordé, mais les sommes versées resteront acquises pour l'année suivante ou pour une autre formation.

En cas d'interruption volontaire du suivi de la formation en cours d'année de la part de l'étudiant, quel que soit le motif, aucun dédommagement ne sera consenti. (ni remboursent ni report sur une autre formation ni récupération de cours) Toute année commencée est due.

En cas d'interruption de la part de l'Institut, le remboursement sera effectué au prorata des séminaires dispensés

Le présent contrat prend effet dès la date d'inscription.

MATERIEL A PREVOIR POUR LA RENTREE :

- Tenue souple de sport souple, ample – chaussure d'intérieure légère ou tennis légère
- Cahier – Stylo

DOCUMENTS A RETOURNER AVANT LE 20 juillet 2022

Les documents devront être retournés à l'adresse suivante :

ILMTC GRAND EST – 8 rue du Vieux Château – 54390 FROUARD chèques libellés au nom d'Eric Bourbonnais

Fait en deux exemplaires

Le..... à 2023

Lu et approuvé (Signature)

L'étudiant

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Champ d’application

Les présentes conditions générales de vente s’appliquent à toutes les formations proposées par L’Institut Lorrain de Médecine Traditionnelle Chinoise (ILMTC Grand Est), dont le siège social est situé 8 Rue du Vieux Château– 54390 FROUARD – Tel : 06 86 95 41 62 enregistré au *SIRET* sous le n° 431745728 00045.

L’ILMTC est enregistré sous le n° d’activité 44540360154 auprès du Préfet de Région Grand Est.

Article 2 – Acceptation des conditions de ventes

Les présentes conditions de vente s’appliquent à toutes les formations proposes par l’ILMTC Grand Est (Institut Lorrain de Médecine Traditionnelle Chinoise) et sont expressément agréées par le client (ci-après dénommé "le Stagiaire") lequel,

- Déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance avant l’inscription et l’achat d’une formation.
- Reconnaît que l’inscription (via un formulaire d’inscription et/ou contrat) à une ou plusieurs formations organisées par l’Ecole vaut adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales de vente.
- Toute inscription à une formation, vaut acceptation des conditions sans réserve du montant, des modes de règlement et des conditions générales d’inscription.

Article 3 – Validation du dossier

L’inscription d’un(e) participant(e) à une formation annuelle, totale ou partielle, n’est validée qu’après la réception complète du dossier bulletin/contrat d’inscription, des présentes conditions et de son règlement intérieur intégral avec mention « Lu et approuvé », la date, l’identité et la signature du (de la) participant(e).

Article 4 – Admission

Le candidat ainsi admis deviendra Stagiaire de l’Ecole. Il garde cependant la possibilité de se rétracter dans un délai de 14 jours.

Le point de départ du délai de rétractation étant :

- la date de signature du contrat pour toutes les formations.

Toute candidature réceptionnée hors délai fera l’objet d’une étude particulière.

Tout bulletin d’inscription **incomplet ou illisible ne sera pas traité.**

Article 5 – Inscription en cours d’année

En cas d’inscription en cours d’année, le nombre de weekend de formation est au coût unitaire de 220 € TTC augmentés des frais de dossier.

Article 6 – Programme

Le stagiaire/étudiant reconnaît avoir pris connaissance du programme de formation et du planning de l’année en cours communiqués lors de la demande de renseignements ou de devis.

Article 7 – Participation aux cours

Le règlement intégral de la formation annuelle donne droit à la participation aux cours. Ce montant n’inclut pas les frais annexes comme les déplacements, les repas, l’hébergement ou tout autre frais qui restent à la charge du participant.

Des facilités de règlement sont proposées (Cf dossier d’inscription).

Article 8 – Prix et règlement des formations

Le prix de la formation ou des stages sont ceux communiqués et en vigueur le jour de l’inscription.

Ces prix n’incluent pas :

- Les frais inhérents au matériel et/ou ouvrages de supports de cours que le Stagiaire est libre d’acheter ou non.
- Les frais de déplacement (hébergement, repas, essence, transport) engagés par le Stagiaire.
- Aucun dédommagement ni compensation ne pourront être exigés par le Stagiaire.

Le paiement intégral de la formation est exigé au moment de la signature du contrat.

Les règlements des formations peuvent s’effectuer :

- Soit par chèque bancaire ou postal
- En Espèces

Article 9 - Restitution des arrhes

Les arrhes sont restitués à l’Etudiant :

- En cas de refus de candidature par l’Ecole.
- En cas de rétractation du candidat dans le délai imparti de 14 jours

Article 10 – Financement

Pour un financement personnel, le montant de la formation est de 1 500 € TTC par participant, quel que soit sa situation familiale ou sociale. Un règlement en 10 fois est proposé, en cas de difficulté de besoin. Les frais de dossier sont de 50 € par an.

Pour une prise en charge par un organisme ou une entreprise, les frais de formation sont fixés selon le devis établi lors de la demande.

Les frais d'inscription ainsi qu'un acompte est exigé.

Article 11 - Modifications de prix

L'Ecole se réserve à tout moment le droit de modifier ses prix, et plus généralement ses conditions de vente.

Cependant, le prix et les conditions applicables à la vente d'une formation **restent ceux en vigueur lors de la signature du bulletin/contrat par le Stagiaire :**

Article 12 – Modification des lieux d'Enseignement

En cas d'impondérables, L'ILMTC Grand Est se réserve la possibilité de modifier les lieux ou dates de déroulement de la formation, tout en demeurant dans un secteur proche de la ville prévue initialement. Ces changements ne peuvent donner lieu à aucune annulation et/ou demande de remboursement de la part de l'étudiant(e).

Article 13 – Cessation/ Annulation par l'ILMTC

En cas d'annulation de la formation annuelle, du fait de L'ILMTC, les participants seront intégralement remboursés au prorata des séminaires suivis.

L'Ecole se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'au jour même de la formation notamment en cas de force majeure. (COVID 19 ou autre) Dans ce cas, l'Ecole s'engage à proposer au Stagiaire d'autres dates de formation ou en visio conférence si le thème le permet

L'Ecole ne pourra en aucun cas être tenue responsable des frais de déplacement ou d'hébergement engagés par le Stagiaire du fait de l'annulation. Aucun dédommagement ni compensation ne pourront être exigés à ce titre.

Article 14– Cessation/Désistement /Abandon par l'étudiant

- En cas de désistement de la part d'un(e) participant(e) **1 mois avant la date du début** de la formation, L'ILMTC Gand Est **n'est tenu à aucun remboursement**. Dans tous les cas, les frais de dossier (25euros) et d'inscription de 25 euros restent acquis à l'ILMTC Grand Est
- En cas d'abandon de la part d'un(e) étudiant(e), **au cours de la formation**, L'ILMTC ne **procède à aucun remboursement**. En cas de règlement en 10 fois par chèques, la totalité du solde sera présenté à la banque au moment de l'abandon, **l'intégralité de la formation étant due**.

Article 15– Modification planning

L'ILMTC se réserve le droit exceptionnel de déplacer la date d'un weekend de formation prévu. Dans ce cas, ce report sera notifié aux participants, par courriel, ou autre moyen au minimum une semaine avant le séminaire.

Dans le cas de Pandémie ou de tout autre événement indépendant de la volonté de l'Institut, les cours en présentiel peuvent être reportés ou suivis en visio conférence

Article 16 - Réserve de propriété /supports de cours/moyens pédagogiques

Réserve de propriété

Tous les textes, images, illustrations, procédés et techniques produits sur le Site internet de l'Ecole sont réservés au titre du droit d'auteur et/ou au titre de la propriété intellectuelle.

L'accès, par le Stagiaire, au Site internet de l'Ecole est strictement réservé à un usage privé, le droit d'utilisation par le Stagiaire étant cantonné à la lecture des informations figurant sur le Site internet et à la faculté d'éditer les documents mis à disposition.

Toute reproduction totale ou partielle du Site internet est strictement interdite.

Supports de cours

Tous supports et plans de cours pouvant être transmis au Stagiaire dans le cadre de la formation restent la propriété de l'Ecole.

Le Stagiaire s'engage à ne jamais les transmettre, les diffuser ou les publier sur internet ou autres moyens ou à des tiers extérieurs à l'ILMTC.

Article 17 : Droit à l' image

Les Stagiaires autorisent l'Ecole à utiliser à titre gracieux leur image (photo ou vidéo) dans le cadre de sa communication, sur tout support, pour une durée de 99 ans. Toute interdiction devra faire l'objet d'une lettre datée, signée et jointe au présent contrat par le Stagiaire.

Les enregistrements vidéo des cours par le Stagiaire sont strictement interdits.

Les enregistrements audio peuvent être autorisés par le Directeur Pédagogique et le formateur.

L'utilisation de la formation du cygne blanc sur tout support internet, papier, ou média est strictement interdite sans autorisation écrite de Mr Eric Bourbonnais/ créateur de la méthode.

Article 18 - Protection des données personnelles

Données personnelles

Les données personnelles communiquées à l'Ecole par le Stagiaire à l'occasion de l'inscription font l'objet d'une protection en application de la Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.

Certaines données personnelles, recueillies par l'Ecole, sur déclaration du Stagiaire, peuvent être communiquées aux membres de l'Ecole à des fins d'organisation.

Le Stagiaire dispose à tout moment d'un droit de rectification ou d'opposition des données le concernant en contactant le Directeur Pédagogique ou le Responsable Administratif de l'Ecole.

L'École s'engage à respecter la vie privée et à ne pas vendre les données personnelles du Stagiaire à un tiers.

L'École se réserve néanmoins le droit d'effectuer des actions de prospection Commerciale téléphonique pour proposer ses nouvelles formations, excepté si le stagiaire est inscrit sur « Bloctel »

www.bloctel.gouv.fr - liste d'opposition au démarchage téléphonique, gratuite pour les consommateurs - Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation - Article 9).

Tout Stagiaire inscrit sur « Bloctel » est tenu de le signaler à l'École.

Le Stagiaire s'engage à informer l'école de toute inscription à « Bloctel » en cours d'année scolaire.

L'École s'engage à respecter la vie privée et à ne faire, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, aucune prospection commerciale téléphonique à partir de son fichier Stagiaire. Les élèves ne peuvent utiliser les adresses mails personnelles des stagiaires à des fins personnelles.

Article 19 - Responsabilité

Tout manquement aux valeurs de l'ILMTC Grand Est et/ou toute attitude portant atteinte au bon déroulement des cours sont susceptibles d'exclusion, sans remboursement, du ou des participants concernés

L'École ne pourra pas être tenue responsable des éventuels vols ou détériorations qui pourraient avoir lieu dans ses locaux, ni des accidents qui pourraient survenir pendant les formations. Chaque Stagiaire doit avoir une assurance maladie et une assurance personnelle en responsabilité civile qu'il engage pleinement lors de sa venue en formation.

L'École et ses formateurs ne pourront pas être tenus responsables de tout incident lié à une pratique pouvant survenir dans ses locaux en dehors des heures de cours ou sur tout autre lieu que celui de la formation.

Tout accident corporel devra être immédiatement signalé au responsable du stage et/ou au responsable de l'École.

Article 20 – Droit applicable – Contestation - Réclamations – Médiation

• Droit applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente sont soumises aux règles du droit français.

• Contestation - Réclamation

Si une contestation ou un différend s'élève à l'occasion de l'exécution du contrat, la partie insatisfaite adressera à l'autre partie un courrier recommandé avec accusé de réception décrivant les difficultés rencontrées.

A compter de la réception de ce courrier, l'autre partie au contrat aura un délai de 1 mois pour répondre par lettre recommandée avec accusé de réception.

Médiation

En cas de litige persistant, L'Institut ILMTC étant adhérent à l'Union Française des Praticiens de Médecine Traditionnelle Chinoise, une des deux parties pourra demander l'arbitrage par l'UFPMTC.

➤ **UFPMTC BP 60055 31802 SAINT GAUDENS CEDEX**

Conformément aux règles applicables à la médiation, le dossier de réclamation doit être confié préalablement par écrit au secrétariat de l'Ecole avant toute demande de médiation.

En l'absence de réponse ou en cas de désaccord persistant, chaque partie pourra saisir le juge compétent.

En cas de litige, le Tribunal d'Instance de Nancy ou le juge de proximité réglera les problèmes

Date et lieu

« Lu et approuvé », Nom, Prénom, Signature